

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

TMH 5001B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale:

Durcisseur.

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société:

Airtech International, Inc.
5700 Skylab Road
Huntington Beach, CA 92647
E-mail: airtech@airtechintl.com
Site web: www.airtechonline.com
Téléphone: +1 714.899.8100
Service responsable de
l'information:
Téléphone: +1 714.899.8100
E-mail: airtech@airtechintl.com

Airtech Europe Sarl
Zone industrielle Haneboesch
L-4562 Differdange
Luxembourg
Site web: www.airtech.lu
Téléphone: +352 582.282
Service responsable de l'information:
Téléphone: +352 582.282
E-mail: sales@airtech.lu

Airtech Advanced Materials UK Ltd.
The Causeway
Broadway Business Park
Chadderton, Oldham
OL9 9XD United Kingdom
Site web: www.airtech-amg.co.uk
Téléphone: +44 161.947.1610
Service responsable de
l'information:
Téléphone: +44 161.947.1610
E-mail: sales@airtech-amg.co.uk

Airtech Asia Ltd.
No. 161 of Anyuan Rd
Chagugang County
Wuqing District
301721, Tianjin, P.R. China
Site web: www.airtech.asia
Téléphone: +86 22 8862 9800
Télécopie: +86 22 8862 9900
Service responsable de l'information:
Téléphone: +86 22 8862 9800
E-mail: airtech.asia@airtechasia.com.cn

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC EMERGENCY PHONE:

France: +(33)-975181407

Belgique (Brussels): +(32)-28083237

Luxembourg: +(352)-20202416

International: +1 703-741-5970

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H302	Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4; H312	Nocif par contact cutané.
Skin Corr. 1A; H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Skin Sens. 1; H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT RE 2; H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Acute 1; H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1; H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquette (CLP)**Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H312	Nocif par contact cutané.
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P260	Ne pas respirer les vapeurs.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, Diéthylméthylbenzènediamine et 4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine)

2.3 Autres dangers

Nocif par inhalation. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 220-666-8 CAS 2855-13-2	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 4; H312. Skin Corr. 1B; H314. Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1; H317. Aquatic Chronic 3; H412. Estimation de la toxicité aiguë (ETA): Par voie orale: 1030 mg/kg p.c.. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,001 %	< 60 %
N°CE 270-877-4 CAS 68479-98-1	Diéthylméthylbenzènediamine Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 4; H312. Eye Irrit. 2; H319. STOT RE 2; H373. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410.	< 60 %
N°CE 217-168-8 CAS 1761-71-3	4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) Acute Tox. 4; H302. Skin Corr. 1A; H314. Skin Sens. 1; H317. STOT RE 2; H373. Aquatic Chronic 2; H411.	< 20 %
N°CE 210-484-7 CAS 616-47-7	1-Méthylimidazole Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 4; H312. Skin Corr. 1B; H314.	< 20 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime et la tenir au calme. Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recouvrir les plaies d'un pansement stérile. Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite aussitôt un ophtalmologiste.

Ingestion: Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.
En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.
Il peut se former une multitude de composés inconnus.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Ammoniac, oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Circonscrire la zone de danger. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance. Porter un équipement de protection approprié. Éviter toute formation de vapeur ou d'aérosol. Ne pas respirer la vapeur/les aérosols/les embruns. Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Veiller à une bonne ventilation, notamment dans des locaux fermés. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Colmater la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Éviter toute formation de vapeur ou d'aérosol. Ne pas respirer la vapeur/les aérosols/les embruns.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Respecter les règles générales de prévention incendie. Protéger de toute chaleur forte. Éviter toute flamme nue.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Conseils pour le stockage en commun:

Matières incompatibles: Hypochlorite de sodium, acides forts, oxydants forts, peroxydes.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une aération suffisante.

Recommandé: Travailler sous une hotte.

Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur. Utiliser un filtre de type A-P2 conforme à la norme EN 14387. Si nécessaire: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme NF EN 374. Type de gants: Néoprène ou gomme Épaisseur de couche (recommandé): >0,5 mm. Période de latence: non vérifié. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1:2022.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas respirer la vapeur/les aérosols/les embruns. Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	couleur d'ambre
Odeur:	comme Ammoniac
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	> 110 °C
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	alcalin
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	négligeable

Densité:	0,81 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment avec acides.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de toute chaleur forte.

10.5 Matières incompatibles

Hypochlorite de sodium, acides forts, oxydants forts, peroxydes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il peut se former une multitude de composés inconnus.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Ammoniac, acide nitrique, oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Acute Tox. 4; H302 = Nocif en cas d'ingestion.
ATEmix (calculé): 300<ATE< 2000.

Toxicité aiguë (dermique): Acute Tox. 4; H312 = Nocif par contact cutané.
ATEmix (calculé): 1000<ATE< 2000.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Corr. 1A; H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): STOT RE 2; H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Indication sur 4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine):
NOAEL, Rat, par voie orale: 15 mg/kg bw/d
Organe cible: foie

NOAEC, Rat, par inhalation: 12 mg/m³
Organe cible: foie, reins

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Amines (vapeurs): Peut endommager foie et reins en cas d'expositions répétée ou prolongée. Les troubles respiratoires préexistants ainsi que les problèmes dermatologiques, y compris, les dermatites, l'asthme ou les maladies pulmonaires chroniques, pourraient être aggravées par l'exposition.

Symptômes

En cas d'inhalation: Irritation, maux de tête, vertiges, fatigue, nausée, vomissement.

Après absorption:

Brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Risque d'une perforation de l'estomac.

Autres symptômes: Danger de perforation, nausée, vomissement, le mal de gorge, mal d'estomac, coma.

Après contact avec la peau: Brûlures, provoque des plaies guérissant difficilement.

Après contact avec les yeux: Risque de cécité., brûlures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 04 09* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Ne pas enlever l'étiquette avant que le conteneur ne soit soigneusement nettoyé. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:	ONU 2735, AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)
ADN:	ONU 2735, Amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)
IMDG, IATA-DGR:	UN 2735, AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN:	Classe 8, Code: C7
IMDG:	Class 8, Subrisk -
IATA-DGR:	Class 8



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:	II
-------------------------------	----

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange présente un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG:	oui
Polluant marin - ADN:	oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage:	ADR/RID: Classe de danger 80, Numéro ONU UN 2735
Étiquette de danger:	8
Dispositions particulières:	274
Quantités limitées:	1 L
EQ:	E2
Conditionnement - Instructions:	P001 IBC02
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:	MP15
Réservoirs mobiles - Instructions:	T11
Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:	TP1 TP27
Codification réservoirs:	L4BN
Code de restriction en tunnel:	E

Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger:	8
Dispositions particulières:	274
Quantités limitées:	1 L
EQ:	E2
Transport autorisé:	T
Équipement nécessaire:	PP - EP

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-A, S-B
Dispositions particulières:	274
Quantités limitées:	1 L
Excepted quantities:	E2
Conditionnement - Instructions:	P001
Conditionnement - Réglementations:	-
IBC - Instructions:	IBC02
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T11
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP1, TP27
Arrimage et manutention:	Category A.
Séparation:	SG35
Propriétés et observations:	Colourless to yellowish liquids or solutions with a pungent odour. Miscible with or soluble in water. When involved in a fire, evolve toxic gases. Corrosive to most metals, especially to copper and its alloys. React violently with acids. Cause burns to skin, eyes and mucous membranes.
Groupe de ségrégation:	18

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger:	Corrosive
Code de quantité exceptée:	E2
Avions passagers et cargo: Quantité limitée:	Pack.Instr. Y840 - Max. Net Qty/Pkg. 0.5 L
Avions passagers et cargo:	Pack.Instr. 851 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 855 - Max. Net Qty/Pkg. 30 L
Dispositions particulières:	A3 A803
Emergency Response Guide-Code (ERG):	8L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE**Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL**Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence:	P260	Ne pas respirer les vapeurs.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Dangers pour l'environnement: Code E1, Quantity threshold 100 000 kg / 200 000 kg

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): 2X

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

- H302 = Nocif en cas d'ingestion.
- H312 = Nocif par contact cutané.
- H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
- H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison des dernières modifications:

- Modification dans la section 1: Adresse
- Mise à jour d'ordre général

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Dam.: Endommagement des yeux
Eye Irrit.: Irritation des yeux
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
ONU: Organisation des Nations unies
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
pc: Poids du corps
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Corr.: Corrosion cutanée
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Cette fiche ne peut couvrir toutes les situations pouvant se présenter à l'utilisateur lors de la transformation. Chaque étape opérationnelle doit donc être examinée pour déterminer si des précautions supplémentaires s'imposent et lesquelles. Toutes les informations relatives à la santé et à la sécurité contenues dans cette fiche doivent être mises à la disposition de vos collaborateurs et de vos clients. Il relève de votre responsabilité d'exploiter ces informations pour rédiger des consignes d'utilisation appropriées et d'organiser des stages adéquats pour vos salariés.

Les conditions et les méthodes d'utilisation se trouvant hors de notre périmètre de contrôle, nous en rejetons toute responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité civile pour l'utilisation du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Toutes les indications et remarques sont faites sans aucune garantie concernant l'exactitude de l'information, les risques lors de l'application du produit ou les résultats de cette application.